

GRAND CONSEIL

Postulat Jean-Jacques Collaud/Antoinette Romanens/Jean-Louis Romanens 293.05
VWD

Encouragement à la création de places d'apprentissage

(Dépôt et développement)

Par voie de postulat, en notre qualité de Président(e)s des groupes PLR, PS et PDC, nous demandons au Conseil d'Etat d'examiner les mécanismes les plus efficaces pour encourager la création de places d'apprentissage.

Dans le cadre de la solution négociée par les trois partis gouvernementaux sur l'utilisation de la part cantonale de la répartition des revenus supplémentaires engendrés par la provenance de l'or de la Banque Nationale nous demandons au Conseil d'Etat d'examiner les mécanismes les plus efficaces pour encourager la création de places d'apprentissage.

Plusieurs facteurs dissuasifs se cumulent et génèrent finalement un manque de places d'apprentissage. La complexification des systèmes de formation professionnelle, les charges administratives des employeurs formateurs, le haut niveau d'exigences professionnelles deviennent de plus en plus contraignants, notamment pour les PME qui n'ont pas les infrastructures de certaines grandes entreprises, plus attractives pour les futurs apprentis. La sélection des meilleurs apprentis par ces structures laisse sur le marché les jeunes les plus vulnérables alors qu'ils demandent également un encadrement plus soutenu.

Le Conseil d'Etat est donc prié d'étudier et de proposer des mesures à mettre en œuvre rapidement, par exemple par le biais d'allègements fiscaux, d'aides administratives et de simplification des contraintes administratives pour les entreprises formatrices. S'agissant des éventuels allègements fiscaux, ils devraient être mis en œuvre de façon à améliorer également l'attractivité de notre canton, notamment en influençant de manière positive son classement fédéral au niveau de l'indice fiscal.

(Sig.) Jean-Jacques Collaud, Antoinette Romanens et Jean-Louis Romanens, député(e)s
et 55 cosignataires

9 septembre 2005